

**CADRE DE COLLABORATION ENTRE LE CONSEIL
NATIONAL DE LA SOCIETE CIVILE ET LE BUREAU DU
VERIFICATEUR GENERAL DU MALI**

Le présent cadre de collaboration vise à mettre en place un partenariat étroit entre le Conseil National de la Société Civile et le Bureau du Vérificateur Général. Il s'articule autour d'une présentation succincte des deux structures et de la justification de ce cadre de collaboration.

I- Le Conseil National de la Société Civile (CNSC)

1.1. Statut juridique

Créée en mars 2003 et déclarée suivant Récépissé n°0550/MATCL-DNI du 20 juin 2003, le CNSC est une Association de droit malien, constituée à la suite d'un processus de concertations et d'échanges engagé durant trois ans (2001/2003) entre diverses organisations de la société civile (les collectifs, fédérations regroupement d'organisations, d'Unions etc.....) en vue de faciliter l'émergence d'une société civile malienne efficace et crédible, capable de jouer pleinement son rôle dans un système de gouvernance démocratique. Ce processus engagé a eu pour finalité l'identification et le regroupement autour des questions et problématiques de développement d'intérêt national, régional ou local des dites organisations.

1.2. Buts :

- contribuer au renforcement de la société civile malienne afin de la rendre plus apte à agir sur le cours des politiques et stratégies de développement économique, social et culturel du pays ;
- apporter des points de vue et défendre des positions dans l'intérêt des citoyens

1.3. Objectifs :

- contribuer à l'élaboration des politiques, programmes et projets au niveau local, régional et national ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre des politiques, programmes et projets au niveau local, régional et national ;
- développer les relations de collaboration entre les Organisations de la Société Civile et l'Etat, la Société Civile et le secteur privé, la Société Civile et les Partenaires au Développement, afin de créer, de maintenir et de renforcer une tradition de concertation et de dialogue ;

- donner son point de vue sur toutes les questions d'intérêt national et sur tous les aspects de la vie civile au Mali ;
- créer les meilleures conditions de concertation entre les organisations de la Société Civile et à renforcer leur capacité de négociation, de plaidoyer et de lobbying.

1.4. Participation dans les actions de développement du pays

Le CNSC a participé et participe, en véritable partenaire de l'Etat, à plusieurs cadres de concertations sectorielles et donne ses avis sur toutes les grandes questions de développement.

Par ailleurs, le CNSC participe également, à différents niveaux, aux réflexions sur les grandes préoccupations du pays, telles que la sécurité alimentaire, la sécurité intérieure, la prévention du VIH/sida, la gouvernance, la lutte contre la corruption, etc.

II- Le Bureau du Vérificateur Général

2.1. Statut juridique

Face à la crise de confiance entre les administrations et les citoyens, les autorités maliennes ont, en 2002, initié un projet de mise en place d'un organisme indépendant pouvant servir de contrepoids aux faiblesses constatés dans la gestion publique, notamment dans le cadre de la corruption et la mauvaise gestion. Cette approche a connu un couronnement avec le vote par l'Assemblée Nationale et la promulgation par le Président de la République de la Loi n° 03-030 du 25 août 2003 instituant le Vérificateur Général au Mali.

Construction juridique originale au Mali, il symbolise une rupture avec le contrôle public classique. L'institution du Vérificateur Général répond à un souci d'innovation dans le dispositif institutionnel de contrôle au Mali, à savoir la mise en place d'une autorité indépendante chargée de la vérification générale, directement accessible aux citoyens, et dont les missions doivent contribuer à une meilleure gestion des ressources publiques. C'est dans le souci de le rendre davantage performant qu'après sept ans d'exercice les autorités maliennes ont adopté la Loi n°2012-009 du 8 février 2012 abrogeant et remplaçant la Loi n° 03-030 du 25 août 2003 instituant le Vérificateur Général.

En vertu de l'article 2 de la Loi n°2012-009, le Vérificateur Général a pour missions :

- d'effectuer un contrôle de performance et de la qualité des services et organismes publics, et des programmes et projets de développement ;

- de contrôler la régularité et la sincérité des recettes et des dépenses effectuées par les institutions de la République, les administrations civiles et militaires de l'Etat, les Collectivités Territoriales, les établissements publics ;
- de procéder à la vérification d'opérations de gestion des entreprises dans lesquelles l'Etat ou toute autre personne publique détient une participation financière ;
- de vérifier les concours financiers accordés par l'Etat ou tout autre personne publique, à tout organisme par rapport à l'objet de ces concours ;
- d'évaluer, à la demande du Président de la République, du Gouvernement ou du Parlement, les politiques publiques en vue de leur proposer les mesures et actions propres à assurer une meilleure adéquation du coût et du rendement des services publics, à rendre plus pertinent l'emploi des ressources publiques et d'une façon générale, à garantir le fonctionnement régulier des organismes et structures publics.

Le Vérificateur Général dispose d'un service dénommé Bureau du Vérificateur Général qu'il dirige et qui comprend un Vérificateur Général Adjoint, des Vérificateurs, des autres personnels de vérification et du personnel d'appui.

Chaque Vérificateur Général est nommé pour un mandat unique et non renouvelable de 7 ans.

2.2. Particularités du Vérificateur Général

Il présente les particularités suivantes :

- Le Vérificateur Général est indépendant de toutes les autres institutions dont il ne reçoit ni ordre, ni injonction ;
- Il jouit d'une indépendance de gestion administrative et définit les modalités d'organisation et de fonctionnement du Bureau ;
- Il est soumis au contrôle de l'institution chargée du contrôle juridictionnel des finances publiques (Section des comptes de la Cour Suprême). Il est également sujet à un audit externe tous les 3 ans ;
- A l'issue de ses vérifications, il peut saisir directement les autorités judiciaires pour leur soumettre des faits à caractère infractionnel révélé par ses travaux ;
- Il peut, à son tour, être saisi par toute personne physique ou morale, privée ou publique qui souhaiterait qu'une structure ou une opération de dépense ou de recette fasse l'objet de vérification ;

- A la fin de l'année, le Vérificateur élabore un rapport annuel qu'il adresse au Président de la République, au Premier Ministre, à l'Assemblée Nationale et à la juridiction supérieure de contrôle des finances publiques. Le rapport annuel est rendu public, notamment sur son site web : www.bvg-mali.org.

2.3. Typologies des vérifications :

Le Vérificateur Général procède aux types de vérification ci-après :

- Vérification financière : examen de la régularité et de la sincérité des recettes et des dépenses publiques ;
- Vérification de performance : examen de la performance des structures publiques au regard des exigences d'économie, d'efficacité et d'efficacités ;
- Evaluation des politiques publiques : analyse d'ensemble de la mise en œuvre de politiques publiques ;
- Vérification de suivi des recommandations : examen de la mise en œuvre des recommandations formulées par des vérifications précédentes

III. Justification du Partenariat BVG-CNCS

Depuis l'avènement de la troisième République, le Mali a ouvert plusieurs chantiers de réforme de l'Etat en vue de la mise en place d'un Etat démocratique plus performant en matière de développement. La participation de la société civile est devenue un élément clé de cette stratégie. Le Choix de la bonne gouvernance qui prône la responsabilisation, la transparence, la délégation et la décentralisation comme modes de gestion du pouvoir rend également incontournable la participation de la société civile.

Dès lors, le partenariat au sein du Bureau du Vérificateur Général doit prendre en compte cette dimension. Pour ce faire, ce partenariat doit être spécifique et reposer sur la maîtrise de certains enjeux stratégiques pour permettre au BVG de s'adapter à son environnement. Il s'agit notamment de :

- Souligner la pertinence du BVG ;
- Contribuer à renforcer la crédibilité des travaux du BVG ;
- Faciliter l'appropriation du BVG ;

- Assurer une pédagogie de la bonne gouvernance.

Ces actions visent à répondre à un certain nombre de défis dont:

- un public large et hétérogène avec des niveaux intellectuels distincts ;
- l'absence, dans l'administration malienne, d'une culture d'imputabilité ;
- le faible respect de la chose publique.

Ainsi, pour s'adapter à un tel environnement, au niveau stratégique, la démarche se doit d'être institutionnelle, technique et sociétale en ce qui concerne le public externe du BVG. Cela passe par une communication segmentée et propre à chaque groupe, en prenant en compte le souci majeur de traduire les travaux du BVG en langage accessible, dans une recherche d'appropriation.

L'établissement de partenariats fonctionnels et durables avec certains groupes actifs de la population pourrait aider le BVG à relever les défis d'une telle communication à travers des plaidoyers et des effets de synergie qui peuvent concourir à renforcer son image de marque et démontrer sa valeur ajoutée pour un pays en développement comme le Mali.

La société civile qui est un ensemble d'organisations ou de groupes constitués de façon plus ou moins formelle et qui n'appartient ni à la sphère gouvernementale, ni à la sphère commerciale peut aider le BVG à ce dessein.

Le Conseil National de la Société Civile est un partenaire actif du BVG. Il est destinataire des rapports annuels du BVG et est sollicité aux différentes activités organisées par le BVG (atelier, séminaires). En vue d'un meilleur impact, ce partenariat gagnerait à être formalisé, constamment suivi et évalué, d'où l'initiative commune de mettre en place un cadre de collaboration permanent entre le Bureau du Vérificateur Général et le CNSC.

3.1-Objectifs du Cadre de partenariat :

- partager les rapports de vérification du BVG avec les Organisations de la Société Civile (OSC) faîtières et organisations de base ;
- faciliter l'accès des rapports du BVG par les membres et non membres du CNSC ;
- appuyer les capacités techniques du CNSC ;
- Faciliter la dissémination des rapports de vérification du BVG
- sensibiliser les citoyens sur le rôle et l'importance du BVG
- créer un espace d'échanges entre les deux structures : CNSC et BVG.

3.2. Résultats attendus :

- les rapports de vérification du BVG sont partagés avec les OSC faîtières et organisations de base ;
- l'accès des rapports du BVG par les membres et non membres du CNSC est facilité,
- les capacités techniques du CNSC sont appuyées ;
- la dissémination des rapports de vérification du BVG est facilitée ;
- les citoyens sont sensibilisés sur le rôle et l'importance du BVG ;
- un espace d'échanges entre le CNSC et le BVG est créé.

3.3. Stratégies :

- formations : séminaires pour connaître le BVG, ses missions, ses activités
- informations : accentuer l'information autour des rapports de vérification
- sensibilisation : vulgarisation des recommandations du rapport publié du BVG par le CNSC ;
- éducation : formation sur la citoyenneté et les valeurs républicaines.

IV. Domaines de collaboration et activités envisageables :

Domaines	Activités	Période
1- Information, sensibilisation sur les activités du BVG	- Ateliers, séminaires sur le BVG	A déterminer chaque année à travers un plan
2- Exploitation des rapports du BVG	- Séance de remise solennelle du rapport annuel ; - Atelier d'échanges sur le contenu des rapports du BVG ; - Séance de question/réponses avec le gouvernement sur les suites données au rapport du BVG	
3- Pédagogie de la bonne gouvernance	- Campagne d'information régionale sur le rapport annuel, - Production media (télévision) d'une campagne de lutte contre la corruption.	

Un plan annuel fixe chaque année les actions à entreprendre.

Les ateliers, séminaires et campagnes régionales ainsi que les aspects médiatiques seront financées par le BVG pour les aspects logistiques. Le BVG peut faire également recours aux Partenaires Techniques et Financiers.

Fait à Bamako, le 17 octobre 2012

**P/Le Conseil National de la Société Civile,
Le Président,**

**P/ Le Bureau du Vérificateur Général,
Le Vérificateur Général,**

Ibrahima Allaye TOURE

**Amadou Ousmane TOURE
Officier de l'Ordre National**

Plan annuel 2012 de collaboration BVG-CNCS

Domaines	Activités	Période
4- Information, sensibilisation sur les activités du BVG	<ul style="list-style-type: none">- Ateliers, séminaires sur le BVG	1 fois par trimestre
5- Exploitation des rapports du BVG	<ul style="list-style-type: none">- Séance de remise solennelle du rapport annuel ;- Atelier d'échanges sur le contenu des rapports du BVG ;- Séance de question/réponses avec le gouvernement sur les suites données au rapport du BVG	3 séances à organiser entre la publication du rapport annuel 2011 et celui de 2012
6- Pédagogie de la bonne gouvernance	<ul style="list-style-type: none">- Campagne d'information régionale sur le rapport annuel,- Production media (télévision) d'une campagne de lutte contre la corruption.	1 fois par an